

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'ARCHEVÊCHÉ de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Vingt-troisième dimanche après la Pentecôte.—Discours de N. T. S. P. le Pape.—Vie de Catherine Tegabkouita.— Demain.—L'autorité.—Au cimetière, suite et fin.— Consultation.— Chronique. — Nouvelles religieuses : Autriche, Etats-Unis, Hollande.—Les deux nouveaux martyrs, (suite).

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

LUNDI,	18	NOVEMBRE	— St-Vincent, Ile Jesus.
MERCREDI,	20	“	— St-Telesphore.
VENDREDI,	22	“	— Ste-Sophie.
DIMANCHE,	24	“	— L'Epiphanie.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	17	NOVEMBRE	— 23 P. Du Dimanche.
Lundi,	18	“	— Déd. Bas. SS. P. et P. doub.
Mardi,	19	“	— Ste-Elisabeth de Hong. v. d.
Mercredi,	20	“	— St-Félix de Valois, C. d.
Jedi,	21	“	— Présent. B. V. M., d. m.
Vendredi,	22	“	— Ste-Cécile, V. M. doub.
Samedi,	23	“	— St-Clément, P. M. doub.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Grand Seminaire — Jeudi 21 Nov., rénovation des promesses clericales.
Dimanche 17. — Fête du Titulaire de St-Grégoire, Thaumatourge à Montréal. Soirée de ceux de St-Martin et St Stanislas de Kostka.

AVIS

Comité de rédaction de la SEMAINE RELIGIEUSE :

Messieurs Emard, Bruchési et Archambault.

Pour les abonnements et l'administration s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

VINGT-TROISIEME DIMANCHE APRES LA PEN- TECOTE

“ Notre-Seigneur guérit une femme malade et ressuscite la fille d'un chef de synagogue. ” (S. MATH., IX).

I. Méditons le sens mystérieux que renferme ce double miracle. Jésus-Christ allait ressusciter la fille d'un chef de la synagogue. Mais sur son chemin, avant d'opérer ce prodige, il rend la santé à une femme affligée d'une maladie depuis douze ans. Cette femme profondément humiliée représente, selon les interprètes, les peuples de la gentilité dont la conversion devance la résurrection des Juifs. Ceux-ci, qui étaient les premiers, deviennent les derniers, et les derniers sont les premiers. C'est ainsi, ajoute saint Jérôme, que s'accomplira la prophétie de l'Écriture : “ Quand la plénitude des nations sera entrée, tout Israël sera sauvé ! ”

Nous devons adorer ici, sans les comprendre, les jugements de Dieu, impénétrables à l'esprit humain ; et avec saint Paul, tout en déplorant l'orgueil qui a perdu les juifs, prions ardemment pour obtenir le miracle de leur résurrection.

II. La fille du chef de la synagogue était âgée de douze ans ; la femme de l'Évangile avait été malade également depuis douze ans lorsqu'elle fut guérie. La mort de l'une coïncide avec la guérison de l'autre ; la maladie de la femme commença à la naissance de l'enfant. Ce rapprochement, selon saint Jérôme, donne lieu de remarquer que la gentilité se mourait au temps où Israël était plein de jeunesse et de vie ; tandis qu'au moment où Israël meurt, la gentilité renaît à la santé, dit saint Paul, la miséricorde accordée aux uns doit servir au salut des autres, afin que tous soient sauvés.

Puisque les nations infidèles ont précédé le peuple de Dieu dans le sein d'Abraham, nous devons reconnaître que ni l'ancienneté, ni les titres, ni les droits acquis, ne nous autorisent à nous élever au-dessus des autres. Il n'y a que la foi humble qui ouvre à l'âme le royaume des cieux.

Aimer Dieu et se faire aimer de lui, aimer nos semblables et nous faire aimer d'eux : voilà la morale et la religion ; dans l'une et dans l'autre, l'amour est tout : fin, principe et moyen.

JOUBERT.

DISCOURS DE N. T. S. P. LE PAPE LEON XIII AUX PELERINS OUVRIERS

(Audience du 20 octobre).

Divers pèlerinages d'ouvriers français se succèdent auprès du Souverain Pontife depuis le 20 du mois d'octobre. Le nombre de ces pèlerins est évalué à 15000. Son Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, avait pris, il y a un an, l'initiative de ces pèlerinages. Le 20 octobre dernier il a présenté au Saint-Père le premier de ces groupes comprenant 1800 personnes. A l'adresse lue par Son Eminence, Léon XIII a répondu par un admirable discours que nous publions en entier :

Il y a deux ans, une nombreuse phalange d'ouvriers, venus de France, se groupaient autour de Nous. Avec eux, et sous les plus heureux auspices, s'ouvrait alors Notre année jubilaire, pour laquelle ils nous apportaient comme les prémices des manifestations du monde catholique. Ce jour laissa dans Notre âme une douce et forte impression, que votre présence, chers Fils, et les nobles paroles que vient de Nous adresser, en votre nom, Monseigneur le Cardinal qui préside ce pèlerinage, ne peuvent que raviver en Nous et rendre à jamais ineffaçable. — Soyez les bienvenus. L'hommage que vous rendez en ce moment au Chef suprême de la religion catholique révèle le fond de votre pensée. Vous avez compris, — et c'est à la fois votre cœur et votre intelligence qui vous l'ont dicté, — vous avez compris que seulement dans la religion vous trouverez force et consolation, au milieu de vos incessantes fatigues et des misères d'ici bas. La religion seule, en effet, ouvrira vos âmes aux immortelles espérances ; elle seule ennoblira votre travail, en l'élevant à la hauteur de la dignité et de la liberté humaines. En confiant donc à la religion vos destinées présentes et futures, vous ne pouviez faire acte de plus haute sagesse. Et, sur ce point, Nous sommes heureux de confirmer ici les paroles prononcées par Nous en d'autres circonstances et que vous venez de rappeler. Nous voulons même insister, une fois de plus, sur ces vérités, persuadé comme Nous le sommes, que, pour vous aussi, votre salut sera l'œuvre de l'Eglise et de ses enseignements remis en honneur dans la société.

Le paganisme, vous ne l'ignorez pas, avait prétendu résoudre le problème social, en dépouillant de ses droits la partie faible de

l'humanité, en étouffant ses aspirations, en paralysant ses facultés intellectuelles et morales, en la réduisant à l'état d'absolue impuissance. C'était l'esclavage. — Le christianisme vint annoncer au monde que la famille humaine toute entière, sans distinction de nobles et de plébéiens, était appelée à entrer en participation de l'héritage divin ; il déclara que tous étaient, au même titre, les fils du Père céleste et rachetés au même prix ; il enseigna que le travail était, sur cette terre, la condition naturelle de l'homme, que l'accepter avec courage était pour lui un honneur et une preuve de sagesse, que vouloir s'y soustraire, c'était à la fois montrer de la lâcheté et trahir un devoir sacré et fondamental.

Afin de reconforter plus efficacement encore les travailleurs et les pauvres, le divin Fondateur du christianisme daigna joindre l'exemple aux paroles ; Il n'eût pas où reposer sa tête ; Il éprouva les rigueurs de la faim et de la soif ; Il passa sa vie tant publique que privée dans les fatigues, les angoisses et les souffrances. D'après sa doctrine, le riche, comme s'exprime Tertullien, a été créé pour être le trésorier de Dieu sur la terre ; à lui les prescriptions sur le bon usage des biens temporels ; contre lui les formidables menaces du Sauveur, s'il vient à fermer son cœur devant l'infortune et la pauvreté !

Cependant, cela même ne suffisait pas encore. Il fallait rapprocher les deux classes, établir entre elles un lien religieux et indissoluble. Ce fut le rôle de la charité : elle créa ce lien social et lui donna une force et une douceur inconnues jusqu'alors ; elle inventa en se multipliant elle-même, un remède à tous les maux, une consolation à toutes les douleurs ; et elle sut, par ses innombrables œuvres et institutions, susciter en faveur des malheureux une noble émulation de zèle, de générosité et d'abnégation.

Telle fut l'unique solution qui, dans l'inévitable inégalité des conditions humaines, pouvait procurer à chacun une existence supportable. Durant des siècles, cette solution était universellement acceptée et s'imposait à tous. Sans doute, on y a vu se produire des actes de révolte et d'insubordination, mais ils n'ont jamais été que partiels et circonscrits ; la foi avait de trop profondes racines dans les âmes pour qu'une éclipse générale et définitive fût alors possible. Nul ne se serait permis de contester la légitimité de cette base sociale ; nul n'eût osé former le vaste projet de pervertir, sur ce point, l'esprit et le cœur des popula-

tions et de viser à la ruine totale de la société. Quelles ont été les doctrines funestes et les événements qui ébranlèrent, plus tard, l'édifice social si patiemment élevé par l'Eglise, Nous l'avons dit ailleurs ; Nous ne voulons pas y revenir ici.

Ce que nous demandons, c'est qu'on cimente à nouveau cet édifice, en revenant aux doctrines et à l'esprit du christianisme, en faisant revivre, au moins quant à la substance, dans leur vertu bienfaisante et multiple et sous telles formes que peuvent le permettre les nouvelles conditions des temps, ces corporations d'arts et métiers, qui jadis, informées de la pensée chrétienne et s'inspirant de la maternelle sollicitude de l'Eglise, pourvoyaient aux besoins matériels et religieux des ouvriers, leur facilitaient le travail, prenaient soin de leurs épargnes et de leurs économies, défendaient leurs droits et appuyaient, dans la mesure voulue, leurs légitimes revendications. Ce que nous demandons, c'est que, par un retour sincère aux principes chrétiens, on rétablisse on l'on consolide entre patrons et ouvriers, entre le capital et le travail, cette harmonie et cette union qui sont l'unique sauvegarde de leurs intérêts réciproques et d'ou dépendent à la fois le bien-être privé, la paix et la tranquillité publique.

A l'entour de vous, chers Fils, s'agitent des milliers d'autres travailleurs, qui, séduits par de fausses doctrines, s'imaginent trouver un remède à leurs maux dans le reversement de ce qui constitue comme l'essence même de la société politique et civile, dans la destruction et l'anéantissement de la propriété. Vaines illusions ! Ils iront se heurter contre des lois immuables que rien ne saurait supprimer. Ils ensanglanteront les chemins où ils passeront, en y amoncelant les ruines et en semant la discorde et le désordre ; mais ils ne feront, par là, qu'aggraver leurs propres misères et attirer sur eux les malédictions des âmes honnêtes. Non, le remède n'est ni dans les projets et les agissements pervers et subversifs des uns, ni dans les théories séduisantes, mais erronées, des autres ; il est tout entier dans le fidèle accomplissement des devoirs qui incombent à toutes les classes de la société, dans le respect et la sauvegarde des fonctions et des attributions propres à chacune d'elles en particulier. Ces vérités et ces devoirs, l'Eglise a la mission de les proclamer hautement et de les inculquer à tous.

Aux classes dirigeantes, il faut un cœur et des entrailles pour ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front ; il leur faut

mettre un frein à ce désir insatiable des richesses, du luxe et des plaisirs, qui, en bas comme en haut, ne cesse de se propager de plus en plus. A tous les degrés, en effet, on a soif de jouissances ; et comme il n'est pas accordé à tous d'y donner satisfaction, il en résulte un malaise immense et des mécontentements qui auront pour résultat la révolte et l'insurrection en permanence.

Aux détenteurs du pouvoir, il incombe, avant toutes choses, de se pénétrer de cette vérité que, pour conjurer le péril qui menace la société, ni les lois humaines, ni la repression des juges, ni les armes des soldats ne sauraient suffire ; ce qui importe par-dessus tout, ce qui est indispensable, c'est qu'on laisse à l'Eglise la liberté de ressusciter dans les âmes les préceptes divins et d'étendre sur toutes les classes de la société sa salutaire influence ; c'est que, moyennant des réglemens et des mesures sages et équitables, on garantisse les intérêts des classes laborieuses, on protège le jeune âge, la faiblesse et la mission toute domestique de la femme, le droit et le devoir du repos du dimanche, et que, par là, on favorise dans les familles comme dans les individus la pureté des mœurs, les habitudes d'une vie ordonnée et chrétienne. Le bien public, non moins que la justice et le droit naturel, réclame qu'il en soit ainsi.

Aux patrons, il est prescrit de considérer l'ouvrier comme un frère, d'adoucir son sort dans la limite possible et par des conditions équitables, de veiller sur ses intérêts tant spirituels que corporels, de l'éduquer par le bon exemple d'une vie chrétienne, et surtout de ne se départir jamais, à son égard et à son détriment, des règles de l'équité et de la justice, en visant à des profits et à des gains rapides et disproportionnés.

A vous enfin, mes chers Fils, et à tous ceux de votre condition, il revient de mener toujours une conduite digne de louanges par la pratique fidèle de vos devoirs religieux, domestiques et sociaux. Vous nous avez déclaré tout à l'heure, et cela Nous a grandement réjouis, vous Nous avez déclaré que c'est votre volonté formelle de vous soumettre avec résignation au travail et à ses pénibles conséquences, de vous montrer toujours paisibles et respectueux envers vos patrons, dont la mission est de vous procurer de l'ouvrage et de l'organiser, de vous abstenir de tout acte capable de troubler l'ordre et la tranquillité, de conserver, enfin, et de nourrir dans vos cœurs des sentiments de reconnaissance et de confiance filiale envers la sainte Eglise, qui vous a

délivrés de l'antique joug de l'esclavage et de l'oppression, et envers le Vicaire de Jésus-Christ, qui ne cesse et ne cessera jamais de veiller sur vous en Père, de s'enquérir de vos intérêts et de les favoriser, en rappelant à tous leurs devoirs respectifs et leur parlant le langage de la charité.

Que ce sentiment de reconnaissance et cette dévotion à l'Église et à son Chef restent en vous inébranlables et s'accroissent de plus en plus. Notre condition s'aggrave avec les années, et la nécessité, pour Nous, d'une indépendance réelle et d'une vraie liberté dans l'exercice de Notre ministère apostolique devient de jour en jour plus évidente. En bons catholiques, restez fidèles, chers Fils, à cette très noble cause. Faites-la vôtre, et que chacun de vous, dans sa sphère, se fasse un devoir de la défendre et d'en hâter le triomphe.

Et maintenant, chers Fils, retournez dans votre patrie, dans cette France où, malgré des aberrations individuelles et passagères, on n'a jamais vu décroître l'ardeur pour le bien, ni pâlir la flamme de la générosité et du sacrifice. Retournez dans vos foyers et prouvez, par votre conduite, que dans les associations où les principes religieux sont en honneur, règnent en même temps l'amour fraternel, la paix, la discipline, la sobriété, l'esprit de prévoyance et d'économie domestique. Allez, et que la grâce du Seigneur vous accompagne partout, vous assiste, vous protège, vous soutienne dans vos fatigues, vous encourage, en vous faisant goûter dès à présent les ineffables joies qui découlent de la vertu et que donne l'espérance d'une vie meilleure dans la patrie des croyants.

C'est le regard et les mains élevés vers le ciel que Nous y faisons monter tous les jours, pour vous, bien aimés Fils, ces vœux, ces supplications et ces prières. En atterrant, et comme gage de ces faveurs célestes, Nous vous accordons la bénédiction apostolique. Nous vous bénissons tous ici présents, avec toute l'effusion de Notre cœur de Père. Nous bénissons vos épouses, vos fils et vos familles. Nous bénissons vos chefs, vos patrons et vos bienfaiteurs, ainsi que toutes les pieuses associations dont vous faites partie. ”

La santé de l'âme n'est pas plus assurée que celle du corps et quoique l'on paraisse éloigné des passions, on n'est pas moins en danger de s'y laisser emporter que de tomber malade quand on se porte bien.

LA ROCHEFOUCAULD.

VIE DE CATHERINE TEGAHKOUITA

PAR LE

P. PIERRE CHOLLENCE, S. J.*(Suite).*

Mais ce qui était surtout admirable et presque prodigieux en elle c'était une horreur innée de toute impureté jointe à un amour non moins grand de la chasteté, et cela parmi les plus dégradés et les plus impudiques de tous les hommes. C'est pour cette raison qu'elle fuyait les réunions publiques, les jeux, les spectacles, les repas et autres divertissements semblables qui ont lieu presque chaque jour chez les Iroquois, et auxquels on ne la vit jamais assister. C'est aussi pour cela qu'elle ne faisait pas de cas du soin de son corps et de sa toilette, choses pour lesquelles les femmes sauvages, surtout les plus jeunes, ont tant de passion et d'application. Cet amour inné lui donna une fermeté invincible pour ne pas consentir à se marier. Dès qu'elle fut en âge de se marier, ses proches désiraient très vivement l'établir moins par amour pour elle que dans leur propre intérêt, puisque, suivant l'usage des sauvages, tout le profit de la chasse revient à leurs épouses et à leur famille. Elle déjoua leurs plans avec une habileté remarquable. Ayant essuyé plusieurs refus, ils en conçurent de la colère, en vinrent aux menaces et résolurent d'user de contrainte. Cette grande fermeté d'âme que ses proches traitaient de suprême folie et d'entêtement insupportable dont on n'avait jamais entendu parler auparavant parmi les Iroquois, coûta bien cher à Catherine. Elle eut dès lors à subir bien des déboires à la maison, étant traitée comme une servante et une ennemie. Parmi toutes ces contrariétés, la vierge prudente eut tant de douceur, de tranquillité d'âme, de diligence et d'application à obéir à ses proches en toute autre chose qu'ils lui rendirent bientôt leur ancienne bienveillance, lui remirent le choix de sa destinée et ne parlèrent plus jamais de lui faire contracter mariage.

C'est ainsi que Dieu la préparait au plus grand des bienfaits, je veux dire au baptême, la seule chose qui manquait à Catherine pour être une femme parfaite et accomplie sous tous les rapports. Le missionnaire de ce village était alors le Père Jac-

ques de Lamberville, décédé plus tard en odeur de sainteté ici, dans notre mission de St-François-Xavier. Il enseignait dans la chapelle les catéchumènes en même temps que les néophytes. Plus d'une fois Catherine avait assisté à ces instructions, et elle brûlait d'un vif désir d'embrasser la foi chrétienne, mais comme elle avait horreur de paraître en public et surtout d'avoir quelque relation que ce fût avec les hommes, elle ne put jamais se décider à aller le voir même une fois pour se faire instruire de nos mystères, même dans une conversation privée. La divine Providence combla ses vœux dans le temps qu'elle n'y comptait pas le moins du monde.

C'était en été, elle était seule occupée aux travaux de la maison tandis que les sauvages travaillaient dans les champs. Le missionnaire, suivant sa coutume, faisait dans l'après-midi le tour des loges des sauvages, et croyant que personne n'était dans la demeure de Catherine avait déjà passé outre, lorsqu'il se sentit tout-à-coup inspiré de revenir sur ses pas, entra dans la loge, et ainsi qu'il l'avoua plus tard, fut saisi au premier aspect de cette jeune fille, tant on voyait reluire sur son front la modestie et la pudeur. Elle-même de son côté fut ravie de joie d'avoir trouvé l'occasion si souvent désirée d'embrasser la religion chrétienne. Le Père loua sa pieuse volonté, lui donna les encouragements et lui promit d'acquiescer à son désir. Pendant tout l'été et l'hiver suivant il l'instruisit, soit à la chapelle, en même temps que les autres, soit en particulier chez elle sur les préceptes de la foi et tous les mystères de la religion, et Catherine y apporta tant d'attention et d'application, qu'il la jugea digne du baptême et crut d'autant plus volontiers pouvoir lui faire cette grande faveur qu'il n'y avait plus rien à craindre de la part de ses proches qui avaient eux-mêmes embrassé la religion chrétienne.

DEMAIN

Fleur du jour, disait l'homme, aimable pâquerette,
Ravi, mais attristé, sur toi mon œil s'arrête ;
J'aime ton doux éclat ; mais je plains ton malheur :
Que seras-tu demain ?... Et toi ? répond la fleur.

R. P. PÉRIÉROT.

L'AUTORITÉ

Devoirs des sujets à l'égard de l'autorité civile.

Nous avons établi, dans les articles précédents, que le pouvoir civil vient de Dieu, source de toute justice et de toute légitimité ; c'est Dieu qui, en le sacrant, imprime en lui le caractère de sa grandeur et de sa puissance. Il résulte de ce grand dogme du christianisme, que les chefs de l'État, revêtus de la souveraineté temporelle, sont en réalité les représentants de Dieu, ses lieutenants vis-à-vis de la nation ; en eux se reflète la majesté divine, s'identifiant en quelque sorte avec leur autorité. De cette noble origine, le pouvoir civil tire sa vie, sa force et sa durée ; de là aussi ses droits inaliénables au respect, à l'obéissance des peuples.

Si l'autorité civile a des droits sur nous, et si nous avons, à son égard, des devoirs correspondants, il n'est pas sans utilité de nous rappeler quels sont ces droits et quels sont ces devoirs ; par là nous comprendrons mieux et nous observerons avec une exactitude et une fidélité plus grandes une loi nécessaire au bon ordre social, à la paix publique, à la sauvegarde des intérêts les plus chers de la nation.

Le premier devoir qui nous incombe à l'égard de ceux qui dirigent la société est le devoir de l'obéissance. En vertu même de l'ordre divinement constitué, tout sujet de la puissance civile doit la reconnaître et se soumettre à ses justes prescriptions. Cette loi de subordination est universelle, elle a toujours et partout existé aussi bien chez les idolâtres, que chez les peuples éclairés des lumières de la foi. Au reste elle découle, nous l'avons vu plus haut, des besoins de la société, et principalement de la nature même de l'autorité, qui est une participation de la souveraineté de Dieu sur ses créatures.

Loi d'abolir cette légitime soumission des sujets envers leurs maîtres temporels, Jésus-Christ l'a confirmée et consolidée par des révélations plus claires, plus complètes sur la nature du pouvoir, sur son origine et ses droits divins ; il l'a sanctifiée par ses propres exemples en payant le tribut à César, en reconnaissant la puissance d'Hérode, en se soumettant à l'autorité de Pilate lui-même.

Héritiers et interprètes de la doctrine du Maître, les Apôtres

n'ont cessé de proclamer hautement l'obligation d'obéir au pouvoir civil, non par crainte de l'épée, non par faiblesse ni par flatterie, mais parce que la conscience l'ordonne. Saint Paul insiste d'une manière singulière sur ce grave devoir social. Il veut que tout chrétien y soit soumis, " car quiconque y résiste, résiste à l'ordre même de Dieu, et se prépare la condamnation. (Rom, xiii).

Sur ce point essentiel, l'enseignement catholique, expression vivante de la parole Incrécée, ne pouvait varier. Aussi la pensée et le langage des Souverains Pontifes de notre siècle, sont-ils la pensée et le langage des premiers papes. Tous ont constamment présenté, comme un dogme de foi, l'obligation d'obéir au pouvoir établi. Ce devoir sacré, l'Eglise l'impose à tous les citoyens, non seulement aux laïques, mais encore à ses ministres, en tout ce qui n'est pas contraire à la liberté, à l'indépendance et à l'honneur du sacerdoce. " La doctrine de l'Eglise en matière d'obéissance est tellement étendue, dit le chanoine Moulart, qu'elle prescrit aux fidèles de se soumettre, dans les choses justes, même aux princes méchants et pervers. Elle veut que l'on considère en eux, non leur personne et leur conduite privée, mais les fonctions dont ils sont revêtus. C'est ce qui fait dire à saint Augustin que le pouvoir de ceux qui oppriment leurs semblables leur vient de Dieu. " (L'EGLISE ET L'ETAT).

Au reste, l'antiquité païenne elle-même a connu et admis cette vérité que la raison seule de l'homme lui révèle. " De même, disait Tacite, que vous savez endurer la stérilité, les pluies excessives et les autres fléaux de la nature, ainsi sachez supporter le luxe et l'avarice de vos maîtres... Il faut demander aux dieux de bons empereurs, mais en attendant supporter ceux que l'on a, quels qu'ils soient. " (HIST. LIVRE IV ET VI).

Toutefois l'obéissance due à l'autorité civiles, a des bornes bien déterminées ; elle cesse du moment que, dégénéraut en tyrannie et se constituant l'instrument du mal, le pouvoir ose se mettre en conflit avec l'autorité de Dieu et commander des choses contraires à sa loi sainte. L'Etat peut, pour le maintien du bon ordre, la tranquillité du pays, l'honneur national, porter des lois et exiger non seulement l'argent, mais encore le sang et la vie des citoyens ; quant à commander une chose défendue par Dieu, ou à défendre ce que Dieu ordonne, il ne le peut pas, sans perdre, par le fait même, tout droit à l'obéissance des sujets. Dans le cas d'un gouvernement impie, cherchant à violenter la foi et les seu-

timents religieux de la nation, le devoir des sujets serait, non plus d'obéir, mais de résister jusqu'à la mort à ces lois sacrilèges, à l'exemple des jeunes hommes de Babylone, du vieillard Eléazar, des sept Frères Machabées, de saint Pierre et des autres apôtres, enfin des martyrs de tous les siècles, se rappelant que la soumission à Dieu et à ses ordres souverains est le premier et le plus sacré de tous les devoirs. " Obedire oportet Deo, magisquam, dominibus. " (ACT. DES AP., v, 29).

AU CIMETIERE

(Suite et fin).

Paul. C'est une tâche difficile à remplir que de vouloir exprimer ce qu'endurent les âmes du purgatoire, puisque tous les docteurs de l'Eglise s'accordent à dire que l'imagination la plus féconde ne peut se figurer rien de semblable. Tout ce que les saints martyrs ont enduré, les roues, les peignes de fer, les chevalés, les feux les plus ardents de ce monde, n'en approchent nullement.

Antoin. Pour nous donner une idée plus exacte des peines du purgatoire, voudrais tu, mon cher Paul, entrer dans quelques détails, et nous dire, par exemple, comment on peut diviser les peines que les âmes endurent en purgatoire !

Paul. On peut considérer sous quatre points de vue les peines que les âmes endurent dans le purgatoire :

- 1^o La privation de Dieu,
- 2^o La vue des fautes dont elles sont coupables,
- 3^o La peine du feu qui les dévore,
- 4^o L'oubli dans lequel les laissent très souvent ceux même qui se disaient leurs meilleurs amis sur la terre.

Antoin. Est-ce que la privation de la vue de Dieu tourmente beaucoup les âmes du purgatoire ?

Paul. Enseveli dans notre misérable corps, et ne voyant le plus souvent, que par les sens, l'âme ne comprend pas ici bas ce que Dieu lui est ni ce qu'elle est à Dieu ; c'est pourquoi le désir de voir cette infinie majesté la frappe peu. Les hommes les plus vertueux ont besoin d'exciter toute la vivacité de leur foi pour sentir cette privation ; pour les impies, elle n'est qu'un jeu ! Mais

lorsque l'âme est séparée du corps, oh ! alors elle se sent opprimée, accablée, déchirée par les angoisses de cette privation ! Quelque résignée qu'elle soit, en purgatoire, elle ne peut oublier son souverain bien, ni se passer de lui ; et cependant elle ne peut contenter ses désirs ; ses fautes sont une barrière insurmontable, ses dettes la tiennent dans cette prison ! Oh ! si nous pouvions entendre les cris lamentables qu'elle pousse, nous en aurions l'âme transpercée ! Oh !... que nous serions fortement portés à la secourir !

Isaac. Mais cependant l'assurance de posséder Dieu un jour doit diminuer cette peine.

Paul. Cette assurance porte les âmes du purgatoire à une entière résignation à la volonté de Dieu, mais elle ne diminue ni l'activité de leurs désirs, ni l'intensité de leurs douleurs ; elles se résignent, mais elles ne peuvent renoncer au désir de le voir ; elles adorent ses desseins, elles reconnaissent avoir mérité cette peine ; mais, encore une fois, elles ne peuvent pas s'empêcher de soupirer sans cesse vers la possession de Dieu, leur souverain bien, de s'élançer dans le sein de ce tendre père, et comme toujours leurs fautes les en repoussent, toujours elles soupirent, toujours elles languissent !

Antoine. Tu nous as dit que la vue des fautes que ces âmes ont commises, étant sur la terre, est un nouveau tourment pour elles : ce ne sont cependant que des péchés véniels ou des péchés mortels déjà pardonnés.

Paul. Ici-bas nous voyons les choses si imparfaitement ! Le péché, même le mortel, nous paraît être si peu de chose !... mais dans l'autre monde on en juge tout autrement : l'âme en connaît toute l'horreur, toute l'énormité ! Contemplant les perfections infinies de Dieu, les bienfaits dont il n'a cessé de la combler, et, d'un autre côté, les fautes dont elle s'est rendue coupable ; et ne pouvant ni les excuser ni les cacher, pas plus à ses propres yeux qu'à ceux de ce juge clairvoyant, elle se trouve dans un état de honte, de peine, de douleur qu'il est impossible d'exprimer.

Isaac. Est-ce que les âmes du purgatoire endurent le tourment du feu ?

Paul. Tout nous annonce qu'elles souffrent un feu surnaturel : on se sert de la comparaison du feu pour exprimer les terribles effets de la justice de Dieu, parce que c'est de tous les agents le plus actif et celui que nous redoutons le plus. Les sentiments

des Pères, les liturgies, les prières de l'Eglise, la tradition la plus constante et la plus universelle, en un mot toutes les fois qu'il est question des peines que les âmes endurent en purgatoire, il est question de feu et de flammes ! Oh ! quel doit donc être l'état de ces pauvres âmes ! Imaginons-nous les voir dans un puits immense et profond rempli de poix et de soufre enflammés où elles sont comme ensevelies, sans pouvoir par elles-mêmes se procurer aucun soulagement ! Ce serait une sorte d'enfer si elles n'étaient soutenues par la charité, et par l'espérance de sortir un jour de cet affreux état.

Antoine. De là, quelle obligation pour les vivants de secourir les morts ! quelle douleur pour les parents défunts de n'avoir pas assez inspiré à leurs enfants la sainte et salutaire pensée de prier pour eux après leur mort ! et quel malheur pour les défunts dont les héritiers n'ont pas de religion ! Ils se partagent leurs dépouilles, ils usent de leurs épargnes, et les abandonnent dans les brasiers du purgatoire. O mes amis, soyons touchés de leur malheur et faisons-nous un devoir de les soulager. Prions pour elles ; il y va de la gloire de Dieu, de la félicité de ces pauvres âmes et de notre intérêt. Car nous n'en pouvons douter, si la reconnaissance est la vertu des justes sur la terre, elle est à plus forte raison celle des saints dans le ciel. Là ces âmes bienheureuses que nous aurons soulagées ou délivrées du purgatoire se souviendront de nous à leur tour et s'intéresseront pour nous dès qu'elles seront entrées en possession du bonheur éternel.

CONSULTATION

I. — Faut-il dire l'oraison *Pro Papa*, commandée par l'Ordinaire, au jour anniversaire de la consécration de l'Evêque ?

R. — La S. Congrégation des Rites, consultée par Mgr l'Archevêque d'Olmütz a tranché cette question le 5 mars 1870. Le Consultant, Mgr Tortoli avait été d'avis que l'oraison étant la même, il fallait dire l'oraison *Pro Episcopo* et remplacer l'oraison *Pro Papa* par l'oraison *Ecclesie* ou par toute autre que la S. Congrégation voudrait désigner. C'était une erreur. Il n'y a pas dans le Missel d'oraison qui tiennent strictement la place de l'oraison *Pro Papa*. Par conséquent, il est inutile au prêtre d'en choisir

une de son autorité privée. L'Ordinaire peut, s'il le juge à propos, prévoir le cas, et déterminer une oraison pour remplacer l'oraison *Pro Papa*. La S. Congrégation n'avait pas à se substituer à lui. Aussi, a-t-elle répondu contrairement à la solution du Consulteur, qu'il faut omettre l'oraison *Pro Papa. Ea die omitatur collecta*. Même décision a été donnée le 22 janvier 1876.

CHRONIQUE

Ordinations à la Cathédrale.

1er novembre: Sous-Diacre : M. P. Ls McGinnis, Montréal.
3 " Diacres : MM. Phl. Ls McGinnis, "
E. J. B. Magnan, Grands-Rapides.
Méd. Roberge, Providence, R. I.

* * *

Mardi dernier, M. l'abbé Lesage, curé du Mile-End est venu en pèlerinage à l'église St-Joseph de la rue Cathédrale, avec une centaine d'hommes de sa paroisse. M. le grand vicaire Maréchal a dit la sainte messe et prononcé une allocution.

* * *

Fête touchante, fête tout intime lundi dernier, au noviciat des Pères Jésuites, au Sault-au Récollet. Le R. P. Ferard célébrait ses noces d'or. Les jeunes novices ont chanté l'intrépide et savant missionnaire de la manière la plus charmante, en français et *en sauvage*.

* * *

Mgr l'Archevêque de Montréal a visité plusieurs paroisses canadiennes des Etats-Unis. Partout Sa Grandeur a été l'objet d'enthousiastes démonstrations.

* * *

Notre compatriote, le R. P. Piché, religieux de St-Vincent-de-Paul et supérieur du patronage de Lurgan en Irlande, a fait une conférence le 6 de ce mois, au Salon des Oeuvres, à Paris, sur " l'Irlande et ses détracteurs. "

* * *

Un Congrès, dont le but était d'étudier tout ce qui se rapporte à l'enseignement du catéchisme, s'est tenu, au mois d'octobre, dans la ville de Plaisance, en Italie, sous la présidence du cardinal Capecepolo, Archevêque de Capoue et l'un des écrivains les plus distingués de l'Italie. Cinq Archevêques, onze Evêques et environ soixante représentants de Prélats ont pris part aux travaux du Congrès. On y comptait en outre deux cent cinquante autres congressistes, prêtres, professeurs, journalistes et orateurs.

* * *

Les regards du monde entier sont en ce moment tournés du côté de Baltimore. Jamais l'Amérique n'avait eu de pareilles fêtes. Le Congrès s'est ouvert au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Léon XIII a envoyé à tous les membres, avec l'expression de sa joie, sa paternelle bénédiction. M. Doherty de New-York a prononcé un éloquent discours sur les progrès réalisés par l'Eglise catholique aux Etats-Unis depuis un siècle. D'autres orateurs ont traité les plus importantes questions : indépendance du Saint-Siège ; droits des catholiques à la liberté de conscience ; littérature catholique ; avantages des associations catholiques ; encouragement à donner à la presse catholique ; tempérance ; observation du dimanche, etc., etc. Les journaux protestants eux-mêmes ne peuvent s'empêcher d'exprimer pour ces solennelles assises leur respect et leur admiration. Ah ! quand verrons-nous le jour où toutes les dissensions disparaîtront, et où nos frères séparés, revenant à la foi de leurs pères, s'uniront à nous pour chanter le divin symbole : *Credo unam, sanctam, catholicam et apostolicam ecclesiam !*

NOUVELLES RELIGIEUSES

Autriche. — Son Em. le cardinal de Furstenberg, prince-archevêque d'Olmütz, vient de remettre le sanctuaire de Vehelehrad, le grand sanctuaire national slave de saint Cyrille et de saint Méthode, et ses vastes dépendances, à la Compagnie de Jésus.

Lors du millénaire de saint Cyrille et de saint Méthode, la presse catholique a raconté comment la magnifique abbaye et le sanctuaire ont été sécularisés par le joséphisme, et comment ils

avaient passé des mains juives et schismatiques dans celles de Son Em. le cardinal de Furstenberg.

Depuis longtemps l'affluence des fidèles à Velehrad était devenue si considérable que le cardinal désirait faire desservir le sanctuaire par des religieux. C'est fait aujourd'hui.

A cette occasion, le *Czeh* fait justice d'une allégation de la presse libérale, d'après laquelle les Pères Jésuites auraient été imposés au clergé de la Moravie. L'organe catholique tchèque dit que plusieurs ordres religieux ont reculé devant les charges de toute sorte résultant d'une administration spirituelle et temporelle aussi considérable, et que la seule Compagnie a osé affronter les sacrifices matériels et le labeur spirituel nécessaires pour une œuvre aussi importante.

Etats-Unis. — Dans la lettre qu'il a publié à l'occasion du centenaire de l'établissement de la hiérarchie catholique aux Etats Unis, le cardinal Gibbons rappelle avec un légitime orgueil les progrès extraordinaires du catholicisme dans la grande République.

“ Les catholiques des Etats Unis, dit-il, sont actuellement au nombre de 9 millions ; ils possèdent 13 archevêques, 71 évêques, 8,000 prêtres, 10,000 églises et chapelles, 27 séminaires, 650 collèges et académies, 3,100 écoles paroissiales et 520 hôpitaux et orphelinats.

L'archevêque de Baltimore se félicite également de la vitalité croissante de l'action catholique ; de l'union intime du clergé, de l'épiscopat et des fidèles ; des bonnes relations des catholiques avec toutes les autorités.

Hollande. — Dernièrement, a eu lieu, à l'université de Leyde, une solennité extraordinaire : un jeune jésuite allait être promu au grade de docteur ès lettres. C'est la première fois, en Hollande, qu'un ecclésiastique s'est présenté en habits de prêtre, soutane et ceinture, à ces hauts examens de l'Etat. Les professeurs chargés de combattre le docteur futur n'ont pas cherché à cacher leur pleine satisfaction de la science et du talent de leur élève. Tous les professeurs présents ont suivi les différentes phases des discussions avec un plaisir et un contentement visibles. Le promoteur et le recteur de l'Université, — tous les deux protestants, — ont adressé au jeune docteur leurs félicitations publiques, dans les termes les plus chaleureux et les plus flatteurs.

LES DEUX NOUVEAUX MARTYRS (1)

LE VÉNÉRABLE PIERRE-MARIE CHANEL

PREMIER MARTYR DE L'Océanie et de la Société des Maristes,
1803-1841.

(Suite).

Au milieu de tous ces soins, il travaillait avec vigilance à sa propre sanctification, pour ne pas être, comme il le disait, " un poteau qui, en indiquant la route, reste immobile. " Ne se bornant point aux vertus ordinaires, il allait à celles qui font le prêtre parfait. Mgr Depéry, évêque de Gap et son compatriote, écrivait en 1851 : " J'ai connu dans l'intimité cet homme au cœur d'or, à la foi naïve, aux mœurs angéliques..., je l'ai suivi..., et partout et toujours, je l'ai trouvé semblable à lui-même, pratiquant avec la simplicité d'une action ordinaire les suprêmes sacrifices. " — " Dans mes relations avec lui, dit encore un prêtre, j'ai été à l'école des plus admirables vertus. "

Il renouvela le règlement qu'il s'était tracé à Ambérieux, n'y faisant que les modifications demandées par ses fonctions nouvelles. Il le suivait invariablement, pour tous les exercices de piété. Il était très fidèle à sa retraite du mois ; ce jour-là il ne se prêtait aux œuvres de zèle que dans la mesure indispensable, et par un examen sévère cherchait à déraciner ses moindres défauts. Il trouvait cette récollection mensuelle si utile qu'il la conseillait aux âmes. Outre cela, il ne manquait pas d'assister chaque année à la retraite pastorale. De temps en temps, il demandait à un ou deux de ses paroissiens les plus graves ce qu'ils remarquaient de défectueux dans sa conduite ; sans préjudice de l'avis de son confesseur, qu'il suivait surtout.

Sachant que sans la mortification, la vertu est impossible, il se retranchait tout ce qui flatte la nature. Sa couche était dure et son sommeil court. Outre les jeûnes commandés, il jeûnait tous les vendredis et la veille des principales fêtes de la Sainte Vierge. Il portait ordinairement une ceinture de fer à pointes. Il fuyait tout ce qui s'écarte de l'esprit de pauvreté ; ayant accepté un jour un petit christ en ivoire, enrichi d'indulgences, il se le reprochait.

(A suivre).

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123

MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9.30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comté d'Essex, Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE,
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang)

MENEELY & CIE,

ETABLIS EN 1826.

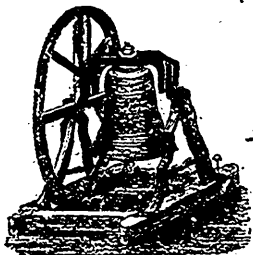
WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près,



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

VICTOR THERIAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

23 et 25, Rue Saint-Urbain, MONTREAL.

Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

PENUPURES

A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises et
et dans un plus grand nombre d'édifices
publics, les seules durables.

Aussi Boutelets en Caoutchouc pour garantir du Froid par les Portes et Fenêtres
Chez L. J. A. SURVEYER, 1588, Notre-Dame.

CHARLES A. BRIGGS

CHÂPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097, RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER

DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS

ETABLÉ EN 1850

132, RUE ST-JACQUES, Montréal.

FONDERIE DES ARTISANS

FONDÉE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA.

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons. Parterres, etc., etc. Clotures
pour Cimetières, etc., etc.

120, RUE ANNE, MONTREAL

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. ST-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

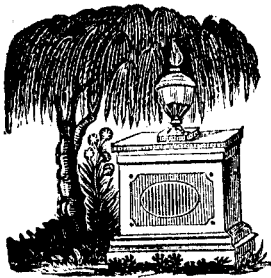
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecosais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50, Rue MCGILL, Montréal.



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,
POTEAUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPULEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

MILLER BROS. & MITCHELL

ETABLIS EN 1869

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingénieurs,

MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE,

*Pour les Passagers, le Service des Colis, les Ateliers et
les Salles à Manger, etc.*

110 à 120, Rue King.

Bureau : 122, rue King.

MONTREAL, P. Q.

LOTERIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le vingt-huitième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 20 Novembre 1889, a 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS : \$50,000,00

GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1 Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 do	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements.....	200.00	6,000 05
60 do	100.00	6,050.00
200 Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000 Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé une spécialité. En Gros et en Détail.

1940, RUE NOTRE - DAME, 1940
 Enseigne du Godendard Doré, **MONTREAL.**

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

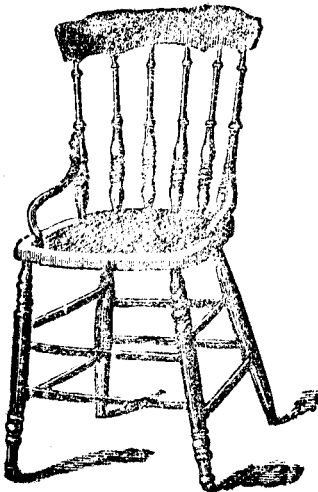
Toutes sortes de Chaises en Bois, en Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
 MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES
 SPÉCIALITÉ :
 BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.
 TOUJOURS EN MAINS :
PIN, EPINETTE, PRUCHF, BOIS BLANC, ETC.
 TELEPHONE 679 B.
 107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
 ETABLIE EN 1825.
 DE EDIMBOURG, ECOSSE.
Bureau principal en Canada : Montréal.
 Assurances substantives, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
 Bonus distribués, \$22,000,000. | W. M. RAMSAY, gérant.

C. S. GAGNIER PEINTRE DECORATEUR
 TAPISSIER
 No 24 RUE VITRE No 24
 MONTREAL.
 ETABLIE EN 1850.

A. HURTEAU & FRERE,
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.
 CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
 TELEPHONE No. 106.
 Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
 TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU PLOMBIER, FERBLANTIER,
 Poseur d'Appareils à Eau Chaude, Couvertures, Etc.
 No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
 En Gros et en Détail.
 Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers, Meubliers, etc., une spécialité.
390, Rue St-Jacques, 390.